

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
 DEVELOPPEMENT LOCAL

 REGION DE L'EXTREME-NORD

 DEPARTEMENT DU DIAMARE

 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II

 SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
 MARCHES PUBLICS

 BP: 181 Maroua



Email : mairiemroua2@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 MINISTRY OF DECENTRIZATION AND LOCAL
 DEVELOPMENT

 FAR NORTH REGION

 DIAMARE DIVISION

 MAROUA SECOND COUNCIL

 SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
 MARCHES PUBLICS

 PO.BOX: 181 Maroua

DECISION N°02BIS/SIGAMP/CA-MRA II/DDIAM/REN/2025 PORTANT INFRUCTUOSITE DU:

DAO N°03/AONO/C-MRA II/CIPM/2025 DU 15/04/2025 POUR L'ACQUISITION D'UN NIVELEUSE SG14-B5 MOTOR GRADER MODEL : CUMMINS 6BTAA5.9-C 150 A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II^{ème}

- Vu La Constitution ;
 Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisés ;
 Vu La Loi N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, ensemble ses divers modifcatifs ;
 Vu Le Décret N°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Maroua II ;
 Vu Le Décret N°2008/017 du 17 Janvier 2008 portant création de la communauté urbaine de Maroua et instituant l'appellation de la commune d'Arrondissement de Maroua II ;
 Vu Le Décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA JEAN-MARC** aux fonctions de préfet du département du Diamaré ;
 Vu La Lettre circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 Avril 2022 relative à l'application de code des marchés publics ;
 Vu Lettre Circulaire N°00000792/L/MINFI du 24 Janvier 2025 relative à l'exécution au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
 Vu Le budget communal de l'exercice 2025 ;
 Considérant les nécessités de service./.

DECIDE :

ARTICLE 1^e : Est Déclare Infructueux le marché Ci-Mentionne :

PROJETS	ADJUDICATAIRES	MONTANT RETENUE	FINANCEMENTS	DÉLAI DE LIVRAISON
DAO N°03/AONO/C-MRA II/CIPM/2025 DU 15/04/2025 POUR L'ACQUISITION D'UN NIVELEUSE SG14-B5 MOTOR GRADER MODEL : CUMMINS 6BTAA5.9-C 150 A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD	<i>Pas de soumissionnaire</i>	<i>100 000 000 FCFA</i>	<i>BIP-MINDEVEL</i>	<i>03 MOIS</i>

ARTICLE 2^e : Le présent DAO sera réexaminé et relancer suivant la procédure d'urgence par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Maroua II^{ème}, pour la suite de la procédure.

ARTICLE 3^e : La présente décision sera enregistrée et communiqué partout où besoin sera./.

Ampliations

- PREFET/DIA
- DD/MINMAP/DIA
- ARMP/EN
- PRESIDENT/CIPM
- ARCHIVES/CHRONO



Maroua le 17 AVR 2025

Le Maire